

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOURG-EN-BRESSE

3 PL. PIERRE GOUJON - BP 50317
01011 BOURG EN BRESSE CEDEX

INTERNET: WWW.INFOGREFFE.FR
TEL. 04 74 32 00 03

ACCEN AVOCATS
112 RUE GARIBALDI
69006 LYON

V/REF : PhL/GT/0969
N/REF : 89 B 19 / 2008-R-33

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BOURG-EN-BRESSE certifie qu'il a reçu le 10/04/2008,
Ordonnance du Président du Tribunal de Commerce DE BOURG-EN-BRESSE en date du 09/04/2008
- Désignation d'un commissaire à la transformation

Concernant la société

A.C.E. INGENIERIE
Société à responsabilité limitée
Centre d'Affaires Valeurop, 1 avenue de l'Europe
01100 Oyonnax

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2008-R-33 le 10/04/2008
R.C.S. BOURG-EN-BRESSE 349 212 688 (89 B 19)

Fait à BOURG-EN-BRESSE le 10/04/2008,

Le Greffier



Extrait des minutes
du Greffe du Tribunal de Commerce
de Bourg en Bresse

**REQUETE CONJOINTE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG EN BRESSE
ARTICLE R. 236-6 DU CODE DE COMMERCE**

Le soussigné :

Monsieur Patrick BENOIT, agissant en qualité de Gérant de la société ACE INGENIERIE et Président du Conseil d'administration de la société CABINET PATRICK BENOIT INGENIERIE,

a l'honneur de vous exposer ce qui suit :

1. FUSION PAR ABSORPTION DE LA SOCIETE CABINET PATRICK BENOIT INGENIERIE PAR LA SOCIETE ACE INGENIERIE

la société ACE INGENIERIE, société à responsabilité limitée au capital de 24 000 €, dont le siège est sis 1 avenue de l'Europe 01100 OYONNAX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BOURG EN BRESSE sous le numéro 349 212 688,

et la société CABINET PATRICK BENOIT INGENIERIE, société anonyme au capital de 171 000 €, dont le siège est sis Centre d'Affaires Valeurop – 1, avenue de l'Europe 01100 OYONNAX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BOURG EN BRESSE sous le numéro 388 801 540,

étudient un projet de fusion par absorption de la société CABINET PATRICK BENOIT INGENIERIE par la société ACE INGENIERIE.

La société CABINET PATRICK BENOIT INGENIERIE ferait apport à la société ACE INGENIERIE de l'intégralité de son actif, à charge de la totalité de son passif. En rémunération de cet apport, la société ACE INGENIERIE attribuerait aux associés de la société CABINET PATRICK BENOIT INGENIERIE des parts sociales nouvelles créées à titre d'augmentation de son capital social.

Les conditions et modalités de la fusion seraient déterminées dans un projet de traité de fusion à établir entre les deux sociétés.

2. TRANSFORMATION DE LA SOCIETE ACE INGENIERIE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Les associés envisagent, par ailleurs, la transformation de la société ACE INGENIERIE en société par actions simplifiée.

En application de l'article L.224-3 du Code de commerce, cette transformation ne pourra être décidée par la collectivité des associés que sur présentation par un ou plusieurs commissaires d'un rapport sur la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers.

Le même article dispose que le commissaire à la transformation peut être chargé de l'établissement du rapport sur la situation de la Société prévu à l'article L.223-43 du Code de commerce, et que dans ce cas un seul rapport sur la transformation serait rédigé.

C'est pourquoi le requérant a l'honneur de vous demander, conformément aux dispositions des articles L. 236-10 et L. 224-3 du Code de commerce, de bien vouloir désigner tel Commissaire à la fusion et à la transformation qu'il vous plaira, ayant pour mission d'établir un rapport pour l'ensemble de l'opération :

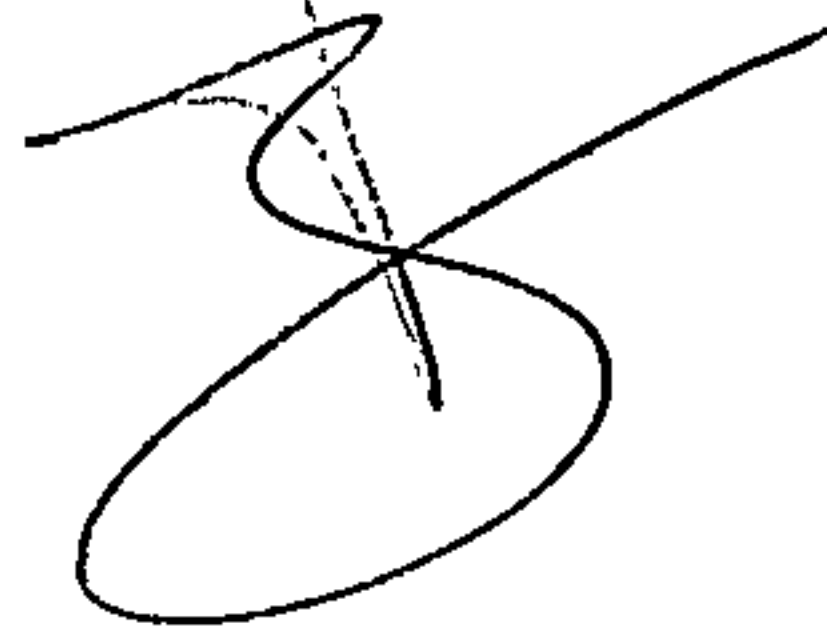
- conformément à l'article R. 236-6 alinéa 2 du Code de commerce, et conformément aux articles L. 225-147 et L. 236-10 dernier alinéa du Code de commerce, appréciant sous sa responsabilité la valeur des apports en nature devant être effectués par la société CABINET PATRICK BENOIT INGENIERIE à la société ACE INGENIERIE,
- conformément à l'article L. 223-43 du Code de commerce, sur la valeur des biens de la société et les avantages particuliers sur la situation de la société,

qui sera mis à la disposition des associés et déposé au Greffe du Tribunal de commerce dans les délais prévus par les textes réglementaires.

Ce Commissaire à la fusion et à la transformation pourrait être :

EXeCO
Monsieur Gérard SANDOZ
51 rue René Nicod
01100 OYONNAX
479 416 562 RCS BOURG EN BRESSE

Fait à OYONNAX (01),
le 4 avril 2008,
Monsieur Patrick BENOIT



PJ. Note annexe

**NOTE ANNEXE A LA REQUETE CONJOINTE EN DESIGNATION
D'UN COMMISSAIRE A LA FUSION ET A LA TRANSFORMATION**

**INDICATIONS SOMMAIRES SUR LA NATURE DES APPORTS ENVISAGES ET LES
ACTIVITES DES SOCIETES CONCERNEES**

ACTIVITES

Société CABINET PATRICK BENOIT INGENIERIE absorbée :

L'ingénierie générale du bâtiment, la maîtrise d'œuvre, la promotion et la construction de tous
immeubles.

Société ACE INGENIERIE absorbante :

Etudes techniques, ingénierie, promotion immobilière.

NATURE DES APPORTS

La société CABINET PATRICK BENOIT INGENIERIE ferait apport à la société ACE INGENIERIE
de l'ensemble de ses éléments d'actif comprenant notamment :

- les éléments résiduels du fonds libéral apporté par Monsieur Patrick BENOIT lors de la
constitution de la société CABINET PATRICK BENOIT ressortant à ce jour :

pour les éléments incorporels à 36 260 €,

pour les éléments corporels à 26 032 €.

**II- VALEUR APPROXIMATIVE DES ACTIFS APPORTES ET MONTANT APPROXIMATIF DES
PASSIFS PRIS EN CHARGE – REFERENCE A LA DATE DE LA REQUETE**

BASE : bilans arrêtés au 31 décembre 2007.

L'actif apporté par la société CABINET PATRICK BENOIT INGENIERIE serait comptabilisé pour
545 289 €.

Le passif pris en charge serait comptabilisé pour 82 146 €.

III- ELEMENTS POUR APPRECIER L'IMPORTANCE DES SOCIETES CONCERNEES

SOCIETE CABINET PATRICK BENOIT INGENIERIE – ABSORBEE - :

Chiffre d'affaires H.T. :	188 603 €
Capital social :	171 000 €
Capitaux propres :	463 142 €
Total du bilan :	545 289 €
Total des effectifs :	1

SOCIETE ACE INGENIERIE – ABSORBANTE - :

Chiffre d'affaires H.T. :	4 689 €
Capital social :	24 000 €
Capitaux propres :	536 262 €
Total du bilan :	661 141 €
Total des effectifs :	NEANT

**IV-COMMISSAIRES AUX COMPTES DES SOCIETES CONCERNEES ET EVENTUELLEMENT
DES SOCIETES DU MEME GROUPE OU AYANT DES ACTIONNAIRES OU ASSOCIES
COMMUNS IMPORTANTS**

Les Commissaires aux Comptes de la société CABINET PATRICK BENOIT INGENIERIE, absorbée, sont :

Monsieur Jean VOINIER, demeurant 1 rue du Levant - BP 2 – 88401 GERARDMER Cedex, titulaire,

Monsieur, Michel VOINIER, demeurant 6 rue du Clos Jeune - BP 92056 – 25502 MORTEAU Cedex, suppléant.

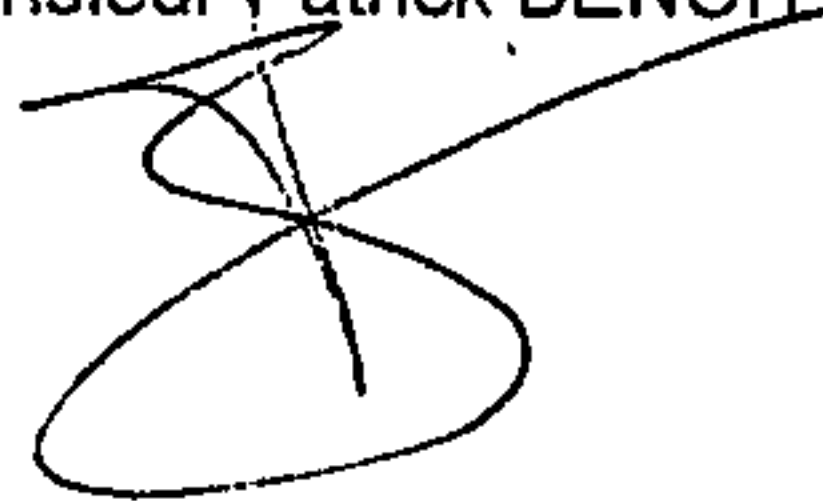
V- TYPE D'OPERATION ENVISAGEE

La présente opération s'inscrit dans l'évolution des deux sociétés pour des raisons de réorganisation et de rationalisations des coûts de gestion administrative.

VI- EVALUATION DES APPORTS

L'actif apporté sera évalué conformément aux dispositions légales sur la base la valeur comptable.

Fait à OYONNAX (01),
le 4 avril 2008,
Monsieur Patrick BENOIT



ORDONNANCE

Nous, **Robert RABELLE**, Président du Tribunal de Commerce de Bourg-en-Bresse assisté de la **SELARL B.JOMAIN-N.JOMAIN-F.X.PORTE**, Greffiers associés,

Vu la requête présentée par **Monsieur Patrick BENOIT**, agissant en qualité de gérant de la :

- **S.A.R.L. ACE INGENIERIE**, société au capital de 24.000,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg-en-Bresse, sous le n°349.212.688 et dont le siège social est à OYONNAX (01100), 1 Avenue de l'Europe,

Vu le projet de transformation de la société à responsabilité limitée en société anonyme par actions simplifiées,

Vu les articles L.223-43, L.224-3 et L.225-244 du Code de Commerce,

DESIGNONS le cabinet EXECO
Monsieur Gérard SANDOZ
51, Rue René Nicod
01100 OYONNAX

en qualité de commissaire à la transformation avec pour mission :

- d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit des associés ou de tiers,
- d'en faire rapport dans les conditions prévues par la loi,

Fait en notre Cabinet de Bourg-en-Bresse,

Le 9 avril 2008.

LE PRESIDENT,

*Suivent les signatures du Président
et du Greffier*

